

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Sous la Présidence de Christophe GUILLOTEAU, le Conseil départemental du Rhône s'est réuni ce vendredi 27 octobre 2017 à l'Hôtel du Département.



LE RHÔNE CONNECTÉ : LE DÉPARTEMENT POURSUIT SON EFFORT POUR ÉQUIPER EN TRÈS HAUT DÉBIT SON TERRITOIRE

L'ÉQUIPEMENT EN TRÈS HAUT DÉBIT DE 55 COMMUNES EST ACTÉ !

Le 16 décembre 2016, sous l'impulsion de Daniel VALERO, Vice-président délégué aux nouvelles technologies, le Conseil départemental adoptait le **SDTAN du Rhône, feuille de route de l'équipement en très haut débit du territoire de toute collectivité**, et actait deux axes forts dans ce dispositif :

- la conclusion d'une convention avec Orange qui assure le suivi et la réalisation de l'équipement en fibre optique de 166 communes ;
- le lancement d'une étude par l'ÉPARI d'un réseau d'initiative publique (RIP) de type FTTH, subventionné, sur les 55 autres communes.

Dans le cadre de ce second volet, le Département du Rhône a validé ce jour les projets **de conventions** qui seront signées ultérieurement avec les sociétés Orange et Altice-SFR, **afin d'équiper en très haut débit les 55 communes initialement hors zone « AMII » (Appel à manifestation d'intention d'investissement) du Département du Rhône.**

La signature de ces conventions permet à ces 55 communes d'être équipées de façon identique aux 166 autres, afin de ne pas laisser s'instaurer sur notre département un territoire numérique à deux vitesses.

Avec l'investissement d'opérateurs privés, **ce territoire de 55 communes devient donc une zone d'initiative privée, sans financement public**, portée par un **réseau d'initiative publique.**

Le Département du Rhône et les EPIC **économiseront** ainsi **11,2 M€**, comparé au coût d'un réseau d'initiative publique à entreprendre.

Par ailleurs, grâce à ce plan d'équipement du très haut débit prévu pour 2022 sur l'intégralité du territoire, le Département du Rhône **est en avance sur le nouveau calendrier du plan national France Très Haut Débit** annoncé par le Gouvernement, qui prévoit la fibre pour tous, financée par l'État et les collectivités, à échéance 2025.

Plus que jamais, le Département du Rhône s'implique largement dans l'aménagement numérique de son territoire.

Connecter son territoire est une priorité pour le Département du Rhône. Cet équipement tant attendu par les Rhodaniens est indispensable pour les entreprises et les particuliers.

Le Département va donc équiper l'ensemble de son territoire, et ce, sans engager de nouveaux investissements publics.

Retrouvez en pièce jointe l'intégralité du discours de Daniel VALERO prononcé en séance publique.



BUDGET ET INVESTISSEMENT LOCAL : LE DÉPARTEMENT ÉLARGIT SA CAPACITÉ D'AUTO-FINANCEMENT ET SON AIDE AUX COMMUNES

ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : LE DÉPARTEMENT AMÉLIORE SON AUTOFINANCEMENT

L'Assemblée départementale **a voté ce jour la décision modificative n° 1 du budget de l'année 2017**, afin de modifier les dépenses et les recettes, et d'ajuster, à la hausse ou à la baisse, les crédits de paiement nécessaires pour la fin de l'exercice budgétaire.

Cette décision modificative laisse apparaître **une augmentation plus importante des recettes réelles de fonctionnement** (+ 8 539 399,60 €) que des dépenses (+ 7 460 315,20 €).

Ces marges de manœuvre ainsi dégagées permettent d'abonder le virement à la section d'investissement (+ 1 079 084,40 €) **et d'améliorer l'autofinancement de la collectivité.**

Intervention de Christiane AGARRAT, vice-présidente, rapporteuse générale du budget.

APPEL AUX PROJETS 2017/2018 : LE DÉPARTEMENT PROLONGE SON SOUTIEN AUX COMMUNES DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES RHODANIENS

L'Assemblée départementale a présenté le **bilan du deuxième appel à projet (2017/2018) lancé dans le cadre du Partenariat territorial**, clôturé le 21 juillet 2017.

Fort du succès du premier appel à projet 2016/2017, le Département du Rhône a souhaité **continuer à soutenir les collectivités dans le respect de leur plan d'investissement** et rester au plus près de **l'intérêt général des Rhodaniens**.

Alors que l'État réduit certaines de ses subventions comme la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017 et va mettre en place un deuxième plan de réduction drastique des dotations, le Département, premier financeur des collectivités, **réaffirme son soutien aux collectivités du Rhône** en assurant **un support technique par l'intermédiaire de l'agence technique départementale** et une aide financière importante grâce à une gestion rigoureuse des dépenses publiques mise en œuvre depuis 2015.

Cette année, le dispositif complet a été dématérialisé et chaque collectivité qui a répondu a déposé son dossier sur le site internet du Rhône, dans un souci de simplification et dans une logique de développement durable.

Le Département **a reçu 294 dossiers d'appels à projets regroupés sur 142 communes**, 8 EPCI et 19 Syndicats pour un montant des investissements global s'élevant à 122 M€.

Dans sa globalité, c'est près de 28,8 M€ d'investissements que le Département du Rhône va réaliser à l'intention des communes et de leurs groupements, soit 36 % des dépenses réelles d'investissement et une augmentation de 3 % par rapport à l'année 2016.

La collectivité s'affirme ainsi comme un partenaire majeur des communes en termes d'investissements locaux.

Intervention de Bruno PEYLACHON, vice-président en charge du partenariat territorial.



Alors que le contrat Plan État Région a été validé dès 2015 par le Conseil régional, aucune discussion à ce sujet n'avait pu avoir lieu avec le Département du Rhône qui ne disposait pas encore de volet territorial validé par les deux instances. Depuis 2016, des négociations ont eu lieu et ont permis d'aboutir à un **projet de contrat départemental voté** ce jour en séance départementale.

Ce contrat souligne les **ambitions du Département du Rhône en matière de développement du numérique** et le souhait d'améliorer **également l'accès aux services publics par des engagements forts en matière culturelle** (projet de médiathèque) ou de **santé publique** (création de maisons de santé), ainsi que le nécessaire désenclavement du réseau routier sur certains secteurs.

Il permet **également une mise en valeur affirmée de notre territoire par des actions spécifiques** au développement de la plaine Saint-Exupéry, à l'aménagement de la zone d'activité du Bordelan à Anse ou **à l'accompagnement du vignoble du Beaujolais**.

Par ailleurs, ce contrat énumère également **les opérations retenues dans d'autres volets du CPER**, même si le Département du Rhône ne participe pas financièrement à leur réalisation. Il en est ainsi de la modernisation des lignes ferroviaires traversant notre département, des actions inscrites dans le contrat de plan inter-régional Rhône-Saône ou des actions relevant de la transition écologique et énergétique.

L'exécution du contrat porte sur la période 2015-2020 et fera l'objet d'un bilan annuel devant le comité d'évaluation du CPER.

Intervention de Renaud PFEFFER, vice-président en charge des finances.



Comme beaucoup d'autres Départements, le Rhône doit faire face à **une situation exceptionnelle d'affluence importante de mineurs non accompagnés (MNA) sur son territoire**. Au 31 juillet 2017, le Département du Rhône accueillait 110 mineurs non accompagnés (23 au 1^{er} janvier 2015) et 35 majeurs ex-MNA (20 au 1^{er} janvier 2015).

Afin de répondre aux besoins d'accompagnement et d'hébergement des MNA pris en charge par le service de l'Aide sociale à l'enfance, le Département du Rhône a modifié ce jour les modalités de son partenariat dans ce secteur.

Depuis de nombreuses années, la collectivité avait pris l'habitude d'héberger ce public spécifique **dans des structures habituelles de l'ASE** (maisons d'enfants à caractère social - MECS, foyers...), avec notamment, en lien avec le secteur associatif habilité, la création de places dédiées à l'accueil de MNA, entraînant des modalités de prise en charge et un prix de journée adaptés.

Ce développement rapide de ces modalités d'accueil alternatives a permis jusqu'à présent d'éviter l'hébergement à l'hôtel et de réduire les coûts pour la collectivité.

Cependant, ces dispositifs sont d'ores et déjà saturés et ne permettent plus d'accueillir la totalité des MNA.

Face à cette situation exceptionnelle, le Département du Rhône a décidé de signer de nouvelles conventions avec des services d'accompagnement éducatif pour héberger des jeunes majeurs ex- MNA, afin de réduire les coûts et fluidifier le dispositif. Le montant de ces conventions est estimé pour la collectivité à 302 000 €.

Intervention de Mireille SIMIAN, conseillère déléguée à l'enfance et à la famille.



DEMATÉRIALISATION : DEUX DISPOSITIFS UNIQUES POUR FACILITER L'ACCÈS AUX USAGERS

Soucieux **de participer au développement d'une administration numérique et d'en faciliter l'accès aux usagers**, le Département du Rhône s'engage dans la mise en place de nouveaux dispositifs, l'un dans le domaine de la finance, l'autre dans le domaine de la solidarité.

FINANCES : LE RECOURS AU TITRE PAYABLE PAR INTERNET (TIPI)

L'Assemblée départementale a validé ce jour **son adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales**, proposé par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), pour permettre aux usagers de payer par carte bancaire sur internet.

Le 17 mars 2017, le Département du Rhône et la DGFIP ont signé une convention de service comptable et financier pour la période 2017-2019, visant à l'amélioration du service rendu aux usagers.

Dans ce cadre, une offre de moyens de paiement a été développée, sous la forme **d'un service de paiement en ligne des recettes publiques locales** qui permettra d'offrir aux usagers, dès la fin de cette année, la **possibilité de régler par carte bancaire leurs titres de recettes**.

Grâce à ce Titre payable par Internet (TIPI), l'utilisateur pourra **maîtriser la date de règlement en ayant accès à un service de paiement sécurisé 7 jours/7, 24h/24** et sans aucune formalité préalable.

Près de 8 000 titres par an pourraient ainsi se voir ouvrir cette possibilité, dont plus de 6 000 pour le seul domaine Personnes âgées-Personnes handicapées (PA-PH) (obligés alimentaires et contributions PH).

Intervention de Christiane AGARRAT, vice-présidente, rapporteuse générale du budget.

SOLIDARITÉS : MISE EN PLACE DE L'OUTIL « VIATRAJECTOIRE » POUR FACILITER L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES AGÉES EN ÉTABLISSEMENT

L'Assemblée départementale a validé également le projet de convention avec le groupement de coopération sanitaire « Système d'information santé Rhône-Alpes » (GCS SISRA) en vue de mettre en place « Viatrajectoire », outil de gestion des parcours en établissement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Avec l'appui des agences régionales de santé (ARS) et de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), ViaTrajectoire est en effet devenu l'outil de référence tant au niveau sanitaire que médico-social et permet une visibilité nationale sur les établissements.

Cet outil au service des usagers offrira aux personnes âgées **la possibilité de chercher gratuitement un établissement d'accueil depuis leur domicile**, n'importe où en France 24h/24 grâce à un accès internet, tout en faisant le lien directement avec leur médecin traitant pour le suivi de leur dossier.

L'outil donne la possibilité aux familles et aux accompagnants, en cas de difficulté dans l'utilisation d'internet, de visualiser l'ensemble des établissements avec leur coût, leur situation géographique et les informations pratiques.

Ce dispositif permettra ainsi une uniformisation des pratiques et donc **un gain de temps ainsi qu'un meilleur traitement des situations.**

Intervention de Thomas RAVIER, vice-président en charge du handicap, des aînés et de la santé.

Par ces deux dispositifs numériques fiables et innovants, le Département du Rhône affiche ainsi sa préoccupation de moderniser son administration et de faciliter l'accès aux services aux usagers par la mise en place de dispositifs et procédures numériques.



SÉCURITÉ ET INCENDIE : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LA SDMIS

L'Assemblée départementale a actualisé et renouvelé la convention de mutualisation entre le Département et le Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) pour les années 2018 à 2021.

Depuis presque quinze ans, le Département et l'ancien Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ont mutualisé un certain nombre d'actions dont le champ s'est progressivement élargi au fil du temps.

La dernière convention organisant ce partenariat ayant été signée le 4 novembre 2014 pour la période 2014-2020, il était nécessaire de **l'adapter aux dernières évolutions territoriales** et de prévoir son actualisation pour la période 2018-2021.

Cette convention présentée en séance publique vise notamment **à ajuster les moyens RH mis à disposition par le Département dans les équipes du SDMIS** et de proposer un certain nombre **d'actions visant à développer les échanges entre les centres d'exploitation et les garagistes du SDMIS.**

Intervention de Renaud PFEFFER, Vice-président en charge des finances.



AIDE EXCEPTIONNELLE DE 10 000 € EN SOUTIEN AUX VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA

Les 7 et 9 septembre dernier, deux puissants ouragans, Irma et José, ont dévasté les îles françaises de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, avec un bilan humain et matériel catastrophique.

Face à une catastrophe naturelle de cette ampleur, **le Département du Rhône a souhaité exprimer sa solidarité et marquer** son soutien à ces Collectivités d'outre-mer (COM).

L'Assemblée départementale a voté un soutien de 10 000 € à ces deux collectivités, afin de leur permettre **d'intervenir dans les domaines de compétences qui sont ceux des Départements**, notamment les secteurs de l'aide sociale, de l'enfance et des collèges

Intervention de Sylvie EPINAT, Présidente de la commission finances, ressources et moyens généraux.

À noter que la prochaine séance publique départementale aura lieu **le vendredi 15 décembre 2017** à l'Hôtel du Département.

Les rapports sont disponibles sur demande et sont consultables sur le site du Département (<https://www.rhone.fr/poseidon/deliberation>).

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DU PROTOCOLE – SERVICE PRESSE

Département du Rhône- 29-31 Cours de la Liberté - 69483 Lyon Cedex 03

Olivia THIBAUT Tél. : 04 72 61 78 39 – olivia.thibault@rhone.fr